




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-503**

Séance publique du

16 novembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151117- lmc173158-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ADHESION DE LA VILLE AUX ASSOCIATIONS SFECAG, AFAV ET INSTRUMENTUM-
PAIEMENT DES COTISATIONS - EXERCICE 2016**

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Reine MERGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc PERRIN

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ADHESION DE LA VILLE AUX ASSOCIATIONS SFECAG, AFAV ET INSTRUMENTUM- PAIEMENT DES COTISATIONS - EXERCICE 2016- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence entretient des liens privilégiés avec trois associations, régie par la loi du 1er juillet 1901, notamment par le biais des agents de la Direction Archéologie, qui participent occasionnellement à des publications scientifiques, à des formations ou des colloques qu'elles organisent et financent.

Il s'agit de : la Société Française d'Étude de la Céramique Antique en Gaule (SFECAG), l'association Française pour l'Archéologie du Verre (AFAV) et l'association Instrumentum.

La Direction Archéologie souhaite aujourd'hui renforcer les liens avec ces associations, en conférant un caractère plus institutionnel aux partenariats existants et en les dynamisant par une adhésion officielle à ces organismes.

La Société Française d'Étude de la Céramique Antique en Gaule, créée en 1962, a pour objet les études céramologiques. Elle œuvre à la promotion des études sur la céramique, rend compte de l'actualité et des orientations nouvelles de la recherche en céramologie, dans le but de tendre vers une connaissance approfondie de la vie antique.

L'association Française pour l'Archéologie du Verre, créée en 1985, a pour objet la promotion, l'étude du verre ancien (de l'Antiquité à l'époque Moderne) et la diffusion des recherches le concernant. L'histoire du verre et de ses techniques, abordée à partir des sources archéologiques, historiques, iconographiques et archéométriques, et la conservation et la restauration des verres sont ses domaines de prédilection.

L'association Instrumentum a été fondée en 1994 , par des chercheurs souhaitant mettre en place un groupe de travail européen sur l'artisanat et les productions manufacturées de l'Antiquité.

Elle a pour objet l'actualité de la recherche sur les mobiliers non céramiques de l'Antiquité et du haut Moyen Âge : métal, bois, os, ivoire etc. qu'elle collationne dans une base de données particulièrement fournie.

Ces trois organismes participent pleinement de la recherche, dont ils sont des acteurs importants, compte tenu de leur domaine d'intervention, notamment pour la période de l'Antiquité : la typologie, la chronologie, les lieux de production, la diffusion, etc. des artefacts étudiés sont autant de sujets qui permettent d'appréhender de mieux en mieux la société et l'économie antiques.

Ces associations agissent à travers l'organisation de colloques, de congrès, d'expositions et de visites qu'elles proposent. Elle permettent aux amateurs, aux archéologues et aux professionnels de faire le point sur les connaissances ou sur les découvertes récentes, en prenant en compte les spécificités régionales y compris dans les pays limitrophes.

Chacune, dans le champ d'investigations qui lui est propre, dispose de collections et de bases de données mises à disposition de leurs membres, dans le cadre de leurs travaux de recherches.

Ces associations ont également pour vocation d'éditer régulièrement des ouvrages et périodiques scientifiques, en proposant en abonnement gratuit à leurs adhérents ; elles encouragent aussi les publications de ces derniers, dans le même canal d'édition.

Ouvertes à de larges horizons, elles contribuent, par l'ensemble de leurs actions et de leurs publications, au développement d'échanges et de synergie.

Les cotisations dues par les collectivités au titre de l'adhésion s'élèvent à un montant annuel de 55 euros pour l'AFAV, de 35 euros pour la SFECAG et de 30 euros pour Instrumentum.

Il apparaît donc très opportun de valider ces adhésions, pour favoriser et développer les échanges entre les membres de la Direction Archéologie et les autres membres de ces associations, notamment pour permettre à ces derniers d'avoir pleinement accès aux bases de données et aux ressources documentaires. Ces adhésions permettront, entre autres, à la Direction Archéologie de recevoir gratuitement des publications annuelles, qui intégreront son fonds documentaire.

Au vu de l'exposé ci-dessus, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à la Société Française d'Étude de la Céramique Antique en Gaule (SFECAG), à l' Association Française pour l'Archéologie du Verre (AFAV) et à l'association Instrumentum ;

- **AUTORISER** le paiement des cotisations prévues à cet effet pour chacun de ces organismes, au titre de l'année 2016, à hauteur respectivement de 35 euros pour la SFECAG, de 55 euros pour l'AFAV et de 30 euros pour Instrumentum ;

- **INSCRIRE** chaque année les crédits correspondant au montant des cotisations annuelles de la commune sur la ligne budgétaire 324 6281 1706

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint à l'Archéologie à signer tous documents relatifs à ces adhésions.

DL.2015-503 - ADHESION DE LA VILLE AUX ASSOCIATIONS SFECAG, AFAV ET INSTRUMENTUM- PAIEMENT DES COTISATIONS - EXERCICE 2016-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

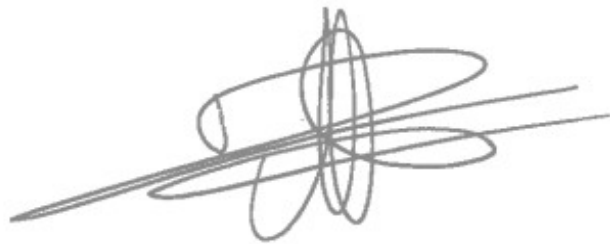
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Brigitte DEVESA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/11/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)